

**Régime de retraite des employées et  
des employés de l'Université de  
Sherbrooke**

**États financiers  
au 31 décembre 2015**

**Régime de retraite des employées et  
des employés de l'Université de  
Sherbrooke**

**États financiers  
au 31 décembre 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Situation financière	4
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	5
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	6
Notes complémentaires	7 - 18



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité de retraite de  
Régime de retraite des employées et des employés  
de l'Université de Sherbrooke

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958  
Télécopieur : 819 821-3640  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke au 31 décembre 2015 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

1

Sherbrooke  
31 mai 2016

# Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

## Situation financière

au 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
Actif		
Placements (note 4)	880 371 064	846 016 163
Intérêts, dividendes et autres comptes à recevoir	3 581 837	3 799 298
Trésorerie	1 049 580	1 503 421
	<u>885 002 481</u>	<u>851 318 882</u>
Passif		
Frais d'administration et honoraires de gestion à payer	784 042	1 155 621
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<u>884 218 439</u>	<u>850 163 261</u>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 6)</b>	<u>831 959 000</u>	<u>776 539 000</u>
<b>EXCÉDENT</b>	<u>52 259 439</u>	<u>73 624 261</u>
Répartition – actif net disponible pour le service des prestations		
Fonds du participant	297 642 971	293 676 209
Fonds – Université	286 157 958	284 774 093
Fonds général	299 418 016	269 197 470
Fonds des cotisations volontaires	315 874	559 559
Fonds conservateur	683 620	1 955 930
	<u>884 218 439</u>	<u>850 163 261</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Président

par intérim

Membre

ALAIN LÉVESQUE

**Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke**  
**Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations**  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>850 163 261</u>	<u>782 705 629</u>
Augmentation		
Revenus de placements		
Titres à revenu fixe		
Intérêts et autres	5 865 884	5 749 390
Titres à revenu variable		
Dividendes	11 547 142	11 037 265
Variations de la juste valeur des placements (note 4)	22 537 476	48 571 647
Cotisations		
Employées et employés		
Services courants	15 331 282	17 018 321
Université		
Services courants	20 248 828	16 785 240
Services passés	163 447	5 199 407
Transferts provenant d'autres régimes	2 503 222	5 307 555
	<u>78 197 281</u>	<u>109 668 825</u>
Diminution		
Transferts à l'extérieur du régime lors d'une retraite ou d'un décès	17 350 752	23 223 542
Prestations de retraite versées par le régime	15 522 560	13 752 075
Transferts à l'extérieur du régime lors de départs, de divorces et autres	4 915 975	1 979 036
Frais d'administration (note 8)	6 352 816	3 256 540
	<u>44 142 103</u>	<u>42 211 193</u>
<b>Augmentation nette</b>	<u>34 055 178</u>	<u>67 457 632</u>
Solde à la fin	<u>884 218 439</u>	<u>850 163 261</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke**  
**Évolution des obligations au titre des prestations de retraite**  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>776 539 000</u>	<u>716 023 000</u>
Maintien du régime		
Prestations constituées (*)	33 020 300	31 790 400
Intérêts cumulés sur les prestations (*)	46 525 400	44 755 100
Transferts à l'extérieur du régime nets des transferts provenant d'autres régimes	(19 763 500)	(19 895 000)
Prestations versées	<u>(15 522 600)</u>	<u>(13 752 100)</u>
	<u>44 259 600</u>	<u>42 898 400</u>
Changement d'hypothèses et expérience		
Incidence des modifications sur les hypothèses actuarielles à la fin de l'exercice (note 6)	15 830 000	8 418 000
Pertes (gains) actuariels reconnus à la suite de la nouvelle évaluation actuarielle et rendement réel sur l'actif de la composante CD (note 5)	<u>(4 669 600)</u>	<u>9 199 600</u>
	<u>11 160 400</u>	<u>17 617 600</u>
<b>Variation nette</b>	<u>55 420 000</u>	<u>60 516 000</u>
Solde à la fin	<u>831 959 000</u>	<u>776 539 000</u>

(\*) Selon les hypothèses établies par le comité de retraite du régime au 31 décembre de l'année précédente (note 5).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

### **1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE**

La description du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke (ci-après le « régime de retraite ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte des règlements du régime de retraite.

#### **Généralités**

L'Université de Sherbrooke (ci-après l' « Université ») offre à l'ensemble de ses employées et de ses employés un régime de retraite, en vertu duquel les cotisations sont versées par l'employeur ainsi que par les participantes et les participants. Le régime de retraite est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

#### **Règlements du régime**

Les droits des participantes et des participants, à compter du 1er janvier 1992, sont établis en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université. En tout temps avant leur retraite, les participantes et les participants peuvent se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leurs droits seraient établis en fonction du nombre d'années de service créditées.

Les droits des participantes et des participants pour les années de service antérieures au 1er janvier 1992 sont établis en fonction du nombre d'années de service créditées. Cependant, à l'égard de ces années, les participantes et les participants peuvent, en tout temps avant leur retraite, se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leur rente serait établie en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université.

#### **Politique de capitalisation**

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur, les participantes et les participants doivent financer le régime de retraite de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime de retraite. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle périodique aux fins de capitalisation (note 5).

#### **Âge de la retraite**

La participante ou le participant peut prendre sa retraite à partir de l'âge de 55 ans. Toutefois, l'âge normal de la retraite est de 65 ans.

#### **Prestations de retraite établies selon la composante à cotisations déterminées (CD)**

Les prestations sont établies en fonction du capital accumulé dans le fonds du participant et le fonds – Université. Le fonds du participant est le fonds où sont déposées les cotisations des participantes et des participants, et le fonds – Université est le fonds où sont déposées les cotisations de l'employeur.

#### **Prestations de retraite établies selon la composante à prestations déterminées (PD)**

Les prestations sont calculées en tenant compte du nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,6 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.

Pour les participantes et les participants qui ont choisi le taux de cotisation réduit, la prestation est établie selon le nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,3 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.



## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

#### 1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

##### Prestations PD versées par un régime en vertu de la loi (ARC)

La prestation provenant de la composante PD ne pourra être supérieure au plus petit des montants suivants :

- a) 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées, multipliés par le nombre d'années de service créditées.
- b) 2 819 \$ multipliés par le nombre d'années de service créditées (2 770 \$ en 2014). Ce montant est indexé selon les dispositions applicables des lois fiscales.

Le nombre d'années de service créditées est limité à 35 à l'égard des années créditées avant le 1er janvier 1992.

##### Répartition de l'actif net

L'actif net est réparti entre divers fonds de la façon suivante :

- Fonds du participant  
Les cotisations provenant des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds.
- Fonds – Université  
Les cotisations provenant de l'Université et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations sont accumulées dans ce fonds.
- Fonds général  
Ce fonds comprend les cotisations normales versées en excédent de celles requises aux fonds du participant et de l'Université. Il comprend aussi les cotisations spéciales pour combler les déficits actuariels ainsi que les virements des fonds du participant et de l'Université pour les participantes et les participants qui prennent une prestation provenant du régime. Les sommes servant à l'achat d'une prestation à laquelle la participante ou le participant a droit sont alors versées dans ce fonds.
- Fonds des cotisations volontaires  
Les cotisations volontaires des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds. Les prestations relatives à ces cotisations sont versées à même ce fonds. Il n'est actuellement plus permis aux membres de verser des cotisations volontaires.
- Fonds conservateur  
Ce fonds est destiné à recevoir les sommes transférées des autres fonds en vue d'assurer aux participantes et aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur retraite.

#### 2 - MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ou les obligations au titre des prestations de retraite, le régime de retraite se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur, des participantes et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participantes, les participants et les autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participantes et les participants considérés individuellement.

# Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le régime de retraite pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

#### Contrats à terme et options sur devises

Le régime de retraite n'utilise pas la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats à terme et options sur devises auxquels il recourt pour se protéger des fluctuations du taux de change provenant des placements investis en devises. Par conséquent, les contrats à terme et options sur devises sont constatés à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont présentées au poste Variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

#### Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, utilisée par le promoteur aux fins comptables.

#### Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le régime de retraite. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

#### Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

#### Cotisations

Les cotisations des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Prestations

Les prestations de retraite versées à des participantes, des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

#### Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés à la date d'encaissement ou de décaissement.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participantes et de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participantes et les participants et, dans le cas du décès de participantes et de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint ou que les prestations devant être versées n'atteignent pas la totalité des cotisations versées.

##### Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

##### Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

#### 4 - PLACEMENTS

	2015	2014
	\$	\$
<b>Fonds régulier</b>		
<i>Titres à revenu fixe</i>		
Billets à escompte à court terme	34 697 475	23 400 489
Obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada (a)	184 826 924	197 026 936
Obligation émise par le gouvernement américain (b)	954 535	1 706 131
Obligations émises par les sociétés (fonds communs) (c)	14 175 180	12 477 783
Titres hypothécaires garantis à rendement réel (d)	5 775 096	6 423 001
Hypothèques commerciales (fonds communs) (e)	22 306 811	16 606 603
<i>Titres à revenu variable</i>		
Actions canadiennes	215 359 919	216 381 697
Actions étrangères – États-Unis	45 585 171	48 185 710
Actions étrangères – Europe, Asie et Extrême-Orient (E.A.E.O.)	12 133 343	14 434 716
Actions mondiales (fonds communs)	297 102 384	266 675 157
<i>Placements alternatifs</i>		
Obligations de pays émergents (fonds communs)	45 625 303	40 558 207
<i>Produits dérivés</i>		
Contrats à terme sur devises	1 145 084	223 425
<b>Fonds conservateur</b>		
<i>Titres à revenu fixe</i>		
Billets à escompte à court terme	304 773	574 208
Obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada (f)	239 144	930 305
<i>Titres à revenu variable</i>		
Actions canadiennes de grande capitalisation	139 922	411 795
	<u>880 371 064</u>	<u>846 016 163</u>

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

- (a) Les obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont une échéance moyenne de 4,3 années (4,01 années au 31 décembre 2014). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 1,13 % (1,49 % au 31 décembre 2014). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,71 années (3,45 années au 31 décembre 2014).
- (b) L'obligation émise par le gouvernement américain a un taux d'intérêt de 3 % (1,5 % au 31 décembre 2014) et vient à échéance en 2045.
- (c) Les obligations émises par les sociétés (fonds communs) ont une échéance moyenne de 3,61 années (3,9 années au 31 décembre 2014). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 1,96 % (2,06 % au 31 décembre 2014). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,38 années (3,47 années au 31 décembre 2014).
- (d) Les titres hypothécaires garantis à rendement réel portent intérêt au taux de base déterminé par le fiduciaire, indexé annuellement à la date anniversaire du titre en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à cette date. Ces titres ont un taux d'intérêt variant de 5,67 % à 6,99 % (5,78 % à 7,4 % au 31 décembre 2014) et ont une échéance moyenne de 8,6 années (9,5 années au 31 décembre 2014). Ces titres sont assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.
- (e) Les hypothèques commerciales (fonds communs) ont une échéance moyenne de 3,08 années (3,25 années au 31 décembre 2014). Le taux de rendement à l'échéance de ces hypothèques commerciales est, en moyenne, de 3 % (3,4 % au 31 décembre 2014). La durée moyenne pondérée de ces hypothèques commerciales est de 2,7 années aux 31 décembre 2015 et 2014.
- (f) Les obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont une échéance moyenne de 2,81 années (2,67 années au 31 décembre 2014). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 0,93 % (1,32 % au 31 décembre 2014). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 2,76 années (2,48 années au 31 décembre 2014).

Les placements sont confiés à deux institutions financières qui agissent en qualité de gardiens de valeurs du régime. La gestion des placements est effectuée par huit institutions spécialisées en gestion de portefeuilles.

#### Produits dérivés

Le régime de retraite a conclu des contrats à terme sur devises américaines en vertu desquels il est tenu de vendre à l'avenir des montants de devises à des taux de change prédéterminés. Ces contrats, liés à des placements investis en devises étrangères, atténuent les fluctuations futures des taux de change. Une stratégie d'options permettant d'améliorer le potentiel de gains de la stratégie ci-dessus est également utilisée.

Les contrats à terme sur devises, en dollars canadiens, se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
	notionnelle		notionnelle	
	\$	\$	\$	\$
<i>Echéance</i>				
1 mois	179 391 000	<u>1 145 084</u>	170 364 000	<u>223 425</u>

#### Processus d'évaluation

Les instruments financiers du régime de retraite qui sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement de placements.

La juste valeur des titres à revenu fixe, à l'exception des titres hypothécaires garantis à rendement réel et des hypothèques commerciales (fonds communs), est établie à partir de la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date du bilan.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des titres hypothécaires garantis à rendement réel est équivalente au coût de ces placements, car les taux d'intérêt sont indexés annuellement à la date anniversaire du titre selon le niveau de l'IPC.

La juste valeur des hypothèques commerciales (fonds communs), des titres à revenu variable et des placements alternatifs est établie à partir du cours de fermeture à la date du bilan.

La juste valeur des contrats à terme sur devises est établie en considérant le coût de remplacement des contrats en vigueur aux conditions actuelles du marché.

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	25 564 539	231 940 303		257 504 842
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires			5 775 096	5 775 096
Titres à revenu variable	570 271 998		48 741	570 320 739
Placements alternatifs	45 625 303			45 625 303
Contrats à terme sur devises			1 145 084	1 145 084
	<b>641 461 840</b>	<b>231 940 303</b>	<b>6 968 921</b>	<b>880 371 064</b>
				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	22 688 743	230 033 712		252 722 455
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires			6 423 001	6 423 001
Titres à revenu variable	546 040 334		48 741	546 089 075
Placements alternatifs	40 558 207			40 558 207
Contrats à terme sur devises			223 425	223 425
	<b>609 287 284</b>	<b>230 033 712</b>	<b>6 695 167</b>	<b>846 016 163</b>

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente un rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

				2015
	Titres à revenu fixe	Contrats à terme	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 423 001	223 425	48 741	6 695 167
Gain net (perte nette) (*)				
Réalisé(e)		(29 848 699)		(29 848 699)
Non réalisé(e)		1 145 084		1 145 084
Acquisitions		29 625 274		29 625 274
Cessions	(647 905)			(647 905)
Solde à la fin	<u>5 775 096</u>	<u>1 145 084</u>	<u>48 741</u>	<u>6 968 921</u>
				2014
	Titres à revenu fixe	Contrats à terme	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 160 129	895 341	48 741	8 104 211
Gain net (perte nette) (*)				
Réalisé(e)		(10 792 221)		(10 792 221)
Non réalisé(e)		223 425		223 425
Acquisitions		9 896 880		9 896 880
Cessions	(737 128)			(737 128)
Solde à la fin	<u>6 423 001</u>	<u>223 425</u>	<u>48 741</u>	<u>6 695 167</u>

(\*) Le gain net (la perte nette) non réalisé(e) est présenté(e) à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Variations de la juste valeur des placements.

#### 5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le régime de retraite définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du régime de retraite en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 7), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquies ses obligations courantes. De plus, le régime de retraite a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le régime de retraite est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) et au Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire qui exigent qu'un régime de retraite fasse l'objet d'une évaluation actuarielle complète, selon les approches de capitalisation et de solvabilité, au moins une fois tous les trois ans. Le régime de retraite pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation et de solvabilité, le cas échéant, en exigeant que le promoteur verse des cotisations d'équilibre spéciales en sus des cotisations pour services courants.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2013, a été publiée en septembre 2014 et a été déposée auprès de Retraite Québec. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée en date du 31 décembre 2016 et sera déposée au cours de l'exercice 2017.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Au 31 décembre 2013, le régime de retraite avait un surplus actuariel de 36 725 400 \$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 17 766 600 \$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite a été établie à 782 705 600 \$, alors que la valeur actuarielle du passif du régime de retraite (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 745 980 200 \$ selon l'approche de capitalisation.

La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du régime de retraite. La valeur actuarielle du passif du régime de retraite et les cotisations pour services courants selon les approches de capitalisation et de solvabilité ont été calculées en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

#### Cotisations

À partir du 21 décembre 2014, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de la dernière évaluation actuarielle du 31 décembre 2013.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	5,92 %	4,08 %	6,58 %	2,08 %
Taux réduit (*)	4,86 %	3,34 %	5,34 %	2,08 %

Pour la période du 28 septembre 2014 au 20 décembre 2014, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de la dernière évaluation actuarielle du 31 décembre 2013.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	6,09 %	3,91 %	6,41 %	2,44 %
Taux réduit (*)	4,99 %	3,21 %	5,21 %	2,44 %

Pour la période du 26 juin 2011 au 27 septembre 2014, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2010.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	6,84 %	3,16 %	5,66 %	3,88 %
Taux réduit (*)	5,66 %	2,54 %	4,54 %	3,88 %

(\*) Pour les participantes et les participants qui en font le choix et dont le salaire est inférieur à 1,5 fois le maximum des gains admissibles de Retraite Québec.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

#### 5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

##### Cotisations

Si les exigences actuarielles pour les services passés et courants exigent une cotisation additionnelle, celle-ci est partagée par les participantes et les participants ainsi que par l'Université à raison de 45 % et de 55 % respectivement.

#### 6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

##### Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2013 par la société d'actuaire Mercer.

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

- Augmentation des salaires : 3,0 % par année (3,0 % en 2014)
- Indexation des rentes pour les participantes et les participants ayant terminé :
  - Avant le 1er janvier 2007 : 0,25 % par année en 2015 (0,25 % en 2014)
  - Après le 31 décembre 2006 : 1,00 % par année en 2015 (1,00 % en 2014)
- Taux de rendement net des actifs (taux d'actualisation) : 5,75 % (6,00 % en 2014) pour 2015 et les années suivantes
- Taux d'inflation : 2,0 % par année (2,0 % en 2014)

Les données et hypothèses démographiques et certaines données économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation et sont mises à jour annuellement. Les principales hypothèses démographiques ont trait notamment à la mortalité, à l'âge de la retraite prévu et à la cessation d'emploi. Les hypothèses utilisées aux fins de l'établissement des états financiers sont légèrement différentes des hypothèses utilisées aux fins de capitalisation (note 5).

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Le régime de retraite est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du régime de retraite prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les placements alternatifs et les produits dérivés. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.



## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le régime de retraite est exposé sont détaillés ci-après.

##### Risque de marché

###### – Risque de change :

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises étrangères et des contrats à terme, et est atténué par la politique de gestion des devises. Cette dernière s'applique uniquement aux placements exposés au risque de change contre le dollar américain.

Le risque de change est associé aux fluctuations des taux de change des placements effectués en devises étrangères. Voici les détails du risque de change pour les placements :

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Investissement total exposé au risque de change	399 631 000	45,39	370 800 000	43,83
Investissement couvert contre le risque de change (*)	(179 391 000)	-20,38	(170 364 000)	-20,14
Investissement net exposé au risque de change	220 240 000	25,01	200 436 000	23,69

(\*) La couverture contre le risque de change est effectuée par l'utilisation de contrats à terme sur devises contre le dollar américain.

##### Répartition par devise de l'investissement net exposé au risque de change

	2015	2014
	\$	\$
USD Dollar américain	210 100 000	187 911 000
EURO Euro	8 060 000	8 350 000
JPY Yen	2 080 000	4 175 000

Au 31 décembre 2015, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements auraient diminué ou augmenté d'environ 2 202 000 \$ (2 004 000 \$ au 31 décembre 2014). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

###### – Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers.

Les titres à revenu fixe portent intérêt à taux fixe et exposent donc le régime de retraite au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les fonds communs de placement exposent indirectement le régime de retraite au risque de taux d'intérêt.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

– Risque de taux d'intérêt :

Au 31 décembre 2015, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes auraient diminué ou augmenté d'environ 7 418 000 \$ (7 287 000 \$ au 31 décembre 2014). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

– Risque de fluctuations de la juste valeur des placements :

Le risque de marché correspond également au risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché, autre que celle découlant du risque de change et de taux d'intérêt. Le régime de retraite est exposé à ce risque en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé le régime de retraite varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours et des rendements futurs et la composition de l'actif.

Le régime de retraite gère le risque de marché – risque de fluctuations de la juste valeur des placements principalement par la diversification, à l'échelle mondiale, de ses placements dans différents secteurs et par diverses stratégies de placement.

Le régime de retraite est exposé aux fluctuations de la juste valeur en raison des actions, des obligations et des parts de fonds communs de placement. Au 31 décembre 2015, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 83 845 000 \$ (81 540 000 \$ au 31 décembre 2014). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certains fonds communs de placement exposent aussi indirectement le régime de retraite au risque de fluctuations de la juste valeur des placements.

#### *Risque de crédit*

Le régime de retraite est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du régime. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Le régime de retraite gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. La politique de placement prévoit des restrictions quant à la concentration acceptable du portefeuille par émetteur.

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le régime de retraite à un risque de crédit représentent des intérêts, des dividendes et d'autres comptes à recevoir, de la trésorerie ainsi que des placements investis en obligations, en titres hypothécaires garantis et en billets à escompte. Les fonds d'obligations et d'hypothèques commerciales (fonds communs) exposent également indirectement le régime de retraite au risque de crédit. L'exposition maximale, directe et indirecte, correspond à 313 537 000 \$ (305 006 000 \$ au 31 décembre 2014).

Au 31 décembre 2015, le portefeuille du régime de retraite est largement diversifié. La plus grande concentration de crédit direct se trouve dans les titres émis par le gouvernement fédéral du Canada pour un montant correspondant à 32 % (39 % au 31 décembre 2014) des actifs financiers exposés au risque de crédit.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les liquidités du régime de retraite sont analysées afin de s'assurer que le régime puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations courantes et acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le régime de retraite investit l'ensemble de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés dans des conditions dites normales.

Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

#### 8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2015	2014
	\$	\$
Honoraires des gestionnaires		
Frais de base	4 078 542	3 718 039
Frais liés à la performance (*)	495 418	(2 197 551)
Honoraires des gardiens de valeurs	214 867	204 144
Honoraires des actuaires	440 892	448 683
Honoraires des avocats	50 785	39 588
Honoraires de l'auditeur	28 054	20 523
Salaires	305 556	277 648
Rapport annuel, assurances et autres frais d'administration	275 404	302 300
Frais de délégation versés à l'Université de Sherbrooke	463 298	443 166
	<u>6 352 816</u>	<u>3 256 540</u>

(\*) Un montant de réserve de 495 418 \$ (2 197 551 \$ en diminution en 2014) a été inclus dans les honoraires des gestionnaires à titre de frais de performance relative à l'indice d'un gestionnaire en 2015. Au 31 décembre 2015, un montant de réserve de 3 052 241 \$ (2 866 073 \$ au 31 décembre 2014) est remboursable si ce gestionnaire n'atteint pas le rendement ciblé.